

DEMANDE DE TRANSFERT DEPART en cours d'année universitaire

Année Universitaire 2024/ 2025

Art. D. 612-8 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (article 15).

UNIVERSITE D'ACCUEIL :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM : N° INE (11 caractères) :
(nom de naissance suivi du nom d'usage le cas échéant)

PRENOM : Numéro étudiant (8 caractères) :

Date et Lieu de naissance :

Adresse :

Tel : Courriel :

FORMATION SOUHAITEE :

Niveau d'études (exemple : Licence 1, BUT 1, ...) :

Mention :

Parcours :

Motifs exposés par l'étudiant(e) pour le transfert de son dossier (exemple : motif familial) :

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Quitus de bibliothèque téléchargeable en ligne via le site du Service Commun de Documentation : <https://quitus.scdi-montpellier.fr/>
- Ensemble des pièces demandées par l'établissement d'accueil. Les documents concernant votre cursus à l'UM (relevés de notes) sont disponibles sur l'ENT – rubrique « Mon Dossier ».

L'intéressé(e) déclare sur l'honneur que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts

Date : Signature de l'étudiant(e)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

- Droits d'inscription acquittés : oui / non, préciser
- Date effective du transfert :
(cf. arrêté des droits d'inscription – « L'établissement de départ reverse le montant des droits à l'établissement d'accueil, sous réserve d'une somme de 23 € lui restant acquise au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription et à son transfert. Lorsque ce transfert s'opère à la fin du premier semestre d'une année universitaire ou après ce semestre, l'établissement de départ reverse la moitié des droits d'inscription à l'établissement d'accueil. »)
- L'étudiant fait-il l'objet d'une procédure disciplinaire ?
 Oui : précisez la sanction (ex : blâme, exclusion...) :
 Non

Date :

Signature de l'administration/scolarité :

DECISION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

Montpellier, le
Signature et tampon

DECISION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE

A le
Signature et tampon